

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

Lille, le 23 JUIN 2016

Monsieur le Directeur de la SCI D916

21, rue de la Résistance

59470 WORMHOUT

RECOMMANDE AVEC AR

n°848/PE

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé en date du 5 mai 2014, un dossier d'autorisation au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, enregistré sous le numéro **59-2014-00070**, relatif à l'opération suivante : « création d'une zone commerciale le long de la RD 916 sur la commune de WORMHOUT ».

Le 28 octobre 2014, nous vous avons adressé une demande de compléments au titre de la régularité. À ce jour, nous n'avons pas eu de réponse de votre part, malgré des échanges de courriels en septembre 2015.

Je vous informe que l'instruction des demandes d'autorisation sur l'eau s'inscrit désormais dans l'expérimentation d'autorisation unique au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 visant d'une part à regrouper dans un même arrêté l'autorisation loi sur l'eau, l'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale, l'autorisation de défrichement, l'autorisation de travaux en site classé ou en instance de classement et la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, et d'autre part à réduire les délais globaux d'instruction de ces procédures. Pour les dossiers d'autorisation, l'application du Code de l'Environnement est suspendue.

Il en résulte que l'absence d'une suite à ce dossier, en cours d'instruction depuis plus de 2 ans et pour lequel notamment les problématiques liées à la présence d'espèces protégées n'ont pas été levées, fragilisera l'autorisation qui serait délivrée.

Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette autorisation et de clore votre dossier.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de nous transmettre à l'adresse indiquée en bas de page, un nouveau dossier d'autorisation unique. J'attire dès à présent votre attention sur le fait que celui-ci devra démontrer la compatibilité au SDAGE 2016-2021, approuvé le 23 novembre 2015.

J'attire votre attention sur le fait que la réalisation de travaux soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau sans accord est passible de sanctions pénales.

Patrick PRYBE, en charge de l'instruction de ce dossier, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (patrick.prybe@nord.gouv.fr – tél. 03.28.03.84.31).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,



Isabelle DORESSE

Copie à Monsieur le Responsable de la Délégation territoriale de la DDTM à Dunkerque



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

N° 556/PE

Monsieur le Directeur de la SCI D916

21, rue de la Résistance

59470 WORMHOUT

Lille, le **07 MAI 2014**

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Création d'une zone commerciale le long de la RD 916 sur la commune de Wormhout.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 05/05/2014,
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **59-2014-00070**.

Cet avis de réception ne préjuge ni de la complétude ni de la régularité du dossier.

Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure d'autorisation. Le non respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier, sans préjuger des suites administratives et judiciaires.

La cellule Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03.28 03 84 17 – fax : 03 28 03 83 80).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef de la Cellule Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le Responsable de la Délégation territoriale des Flandres